



ENTREPRISE

Bulletin à télécharger

MMA CHEMILLE
1 Rue de Coulvée
La Barre Melay
BP47
49120 CHEMILLE EN ANJOU
Tél. 02.41.30.70.94
Fax 02.41.30.67.42
Cabinet.picherit@mma.fr

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2021/2022
AUX GARANTIES COMPLEMENTAIRES DES LICENCIES
CONTRAT 111 729 161

Consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle et conformément aux dispositions du Code du sport, la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.) propose aux licenciés qui le souhaitent de souscrire des garanties complémentaires au-delà du contrat accidents corporels de base n°111.261.500.

ADHERENT

Nom du Licencié :
Prénom du Licencié :
Adresse :

Ville : Code Postal :
N° de la Licence :
Date : / /

1) CAPITAUX SUPPLEMENTAIRES A CEUX DE VOTRE LICENCE (selon option choisie)

Table with 3 columns: Description, OPTION 1, OPTION 2. Rows include Décès, Invalidité permanente, and Coût de l'assurance.

2) INDEMNITE JOURNALIERE (Selon option choisie)

Rappel : La perte de revenus n'est pas comprise dans l'assurance licence.

Vous pouvez retenir l'un des montants proposé par jour d'arrêt de travail payable dès le 4ème jour jusqu'au 365ème jour après l'accident (En cas d'hospitalisation dès le 1er jour mais pendant 90 jours au maximum).

Table with 3 columns: Description, OPTION 1, OPTION 2, OPTION 3. Rows include Indemnité Journalière and Coût de l'assurance.

Les garanties prennent effet à réception du chèque de règlement de la cotisation, pour la période du .../.../..... au 30 JUIN 2022.

L'ensemble des dispositions prévues dans la notice assurances du contrat de base dont le licencié déclare avoir reçu et pris connaissance trouve aussi application aux présentes garanties complémentaires à l'exception des montants de garantie.

Fait à le

Signature du licencié (ou de son représentant légal avec nom et prénom s'il est mineur)